L'économie des chœurs



Synthèse de l'enquête menée en 2008 par les Missions Voix en Région

Septembre 2010



Sommaire

3
3
6
9
19
22
5 10 14 16 18 21

Annexes (documents en ligne sur le site www.pfi-culture.org)

- Frise chronologique concernant les enquêtes de 1999 à 2008
- Profil population
- Économie non monétaire
- Pratique amateur comme gisement d'emploi pour musiciens professionnels
- Économie induite
- Liens emploi-formation
- Répartition revenus

Introduction

Cette enquête s'inscrit dans le prolongement d'une étude publiée en 2006¹ qui se présentait en deux parties :

- La première, statistique, était une fusion de 15 états des lieux régionaux des **pratiques chorales** en France menés entre 1999 et 2004
- La seconde, entamée à partir de 2005 par Guillaume Lurton, dans le cadre d'une thèse de doctorat², proposait une analyse sociologique de ce "Monde de l'Art³", de ses mécanismes et de son fonctionnement spécifique.

La Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel, qui avait coordonné le travail des Missions Voix sur ce thème, a donc décidé dès le printemps 2007, d'approfondir les connaissances relatives aux conditions matérielles de fonctionnement des chœurs et à l'impact de leur activité sur le plan économique. Les objectifs de l'enquête consistaient ainsi à recueillir des données budgétaires, des états de contribution volontaire en nature (bénévolat, mises à disposition...), des éléments sociologiques qui permettent de réaliser une "typologie" des chœurs plus précise pour comprendre l'organisation de ce milieu composé de praticiens amateurs et professionnels, de structures associatives autonomes ou rattachées à des tiers dont le profil est défini dans cette nouvelle enquête.

Méthodologie

En décembre 2007, un questionnaire en deux parties a été mis en ligne sur un site dédié par la Plate-forme interrégionale et l'Institut Français d'Art Choral (IFAC) pour un échantillon aléatoire de 3 000 chœurs tirés d'une base de données consolidée des Missions Voix partenaires comportant 7 493 enregistrements. En retour, 681 réponses exploitables sur plus de 700 questionnaires reçus, soit un taux de retour de **23%**, ont permis d'apporter des éléments de réponses à une bonne partie des problématiques identifiées au départ:

- La précision de certaines caractéristiques de la population chorale : implantation, années de création, nombre de choristes, répertoire et surtout, rattachement et identité juridique
- L'approfondissement de la connaissance du profil des chefs de chœur (formation, diplômes, type de rémunération...)
- Le croisement de ces informations avec les données sur les besoins matériels des choeurs, leur structuration budgétaire
- L'identification de typologies qui définissent une économie spécifique
- L'hypothèse que cette économie spécifique génère un type d'emploi à définir

L'échantillonnage prend en compte l'ensemble des chœurs, alors que la première enquête portait sur les chœurs associatifs (donc excluant les chœurs de l'enseignement général, les chœurs liturgiques et ceux à vocation pédagogique).

De ce fait, cette enquête n'offre pas de possibilité de comparaison entre la première vague de 1999-2004 et la celle de 2007-2008 car les territoires et les populations de ce sondage ont évolué. Ces aspects invalident certains indicateurs d'évolution de la population (profils des chœurs, profils des chefs).

^{1.} Première étude : <u>Une approche des pratiques chorales en France</u>, Laurent Babé et membres du Comité de pilotage et deuxième étude : <u>Le monde des pratiques chorales</u>, esquisse d'une topographie, Guillaume Lurton, Paris, Observatoire du Spectacle vivant du Ministère de la Culture et de la Communication, en partenariat avec l'Institut Français d'Art Choral et la Plate-forme interrégionale, septembre 2007. Ces deux études sont téléchargeables sur le site de la Plate-forme interrégionale: <u>www.pfi-culture.org</u>.

^{2. &}lt;u>1945 – 2005, soixante ans de chant choral en France</u>, thèse en cours de Guillaume Lurton, Centre de Sociologie des Organisations – CNRS, en partenariat avec l'Institut Français d'Art Choral

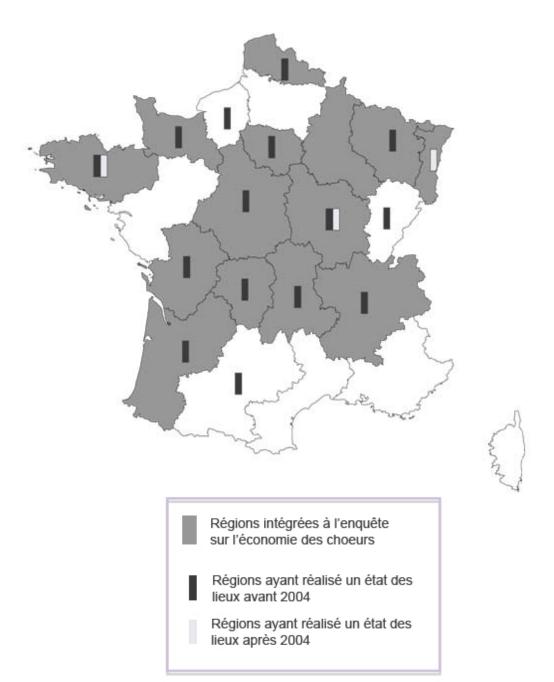
^{3.} Terme que Guillaume Lurton emprunte au sociologue américain Howard S. Becker auteur d'un essai intitulé <u>Les Mondes de l'art</u>, Paris, Flammarion, 1982, rééd. 1988.

Par ailleurs, les questions relatives aux données budgétaires restent sensibles, malgré l'anonymat garanti, et demandent un peu de technicité comptable de la part des répondants. Ceci amène les réserves suivantes:

- Les chœurs sans organisation administrative ont sûrement moins répondu et sont donc sous-représentés
- Les chœurs disposant de petits budgets ont pu être tentés de répondre "0" aux questions financières (postes de dépenses et/ou de recettes).

En définitive, voici la carte qui présente les populations qui ont été consultées depuis 19994:

Régions concernées depuis 1999



Sources: Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel Sources cartographiques: Articque

^{4.} Pour comprendre la chronologie des enquêtes, voir la frise présentée en annexe sur le site de la Plate-forme interrégionale : www.pfi-culture.org

Limites méthodologique (Guillaume Lurton, CSO-CNRS)

Afin de garantir une exploitation rigoureuse des données collectées, il convient de souligner les difficultés rencontrées ainsi que les limites méthodologiques de l'enquête.

La première difficulté tient au recensement des pratiques chorales. De ce point de vue, les limites de cette enquête sont les mêmes que celles du premier État des lieux. Les écueils rencontrés ont été détaillés dans le rapport réalisé à l'occasion de la première enquête. Les bases ne sont pas homogènes d'une région à l'autre, leurs modalités de construction peuvent différer en raison des différences de moyens et d'organisation entre structures régionales. De plus ces bases ne concernent pas l'ensemble des pratiques chorales. Les pratiques les plus informelles en particulier échappent au recensement du fait de leur faible visibilité.

La restriction du périmètre de l'enquête adoptée lors de l'état des lieux a été abandonnée. Deux raisons justifient cette décision. D'une part, la difficulté à définir de façon univoque les limites de l'enquête ne permet pas de garantir que la sélection de la population observée s'effectue uniformément d'une région à l'autre. D'autre part, l'hypothèse, validée a posteriori, a été émise que les chœurs exclus de la précédente enquête pouvaient relever d'un modèle économique particulier dont l'observation s'avérerait éclairante. Cette redéfinition du périmètre d'observation incite à la plus grande prudence quant à la comparaison des résultats d'une enquête à l'autre.

Le taux de réponse de 23% est relativement faible. Le caractère sensible de certaines questions a contribué à limiter les retours. Si la taille de la base de donnée est suffisante pour obtenir les tests de significativité satisfaisants pour des traitements statistiques simples, elle limite la significativité des traitements plus complexes impliquant une segmentation fine de la population.

Au delà des tests de significativité qui ne dépendent que de la taille de l'échantillon, ce taux de retour incite à s'interroger sur les biais de sélection qu'il révèle. Le questionnaire impliquait de la part des ensembles une maîtrise minimale de leur organisation économique et budgétaire. Par ailleurs malgré la garantie d'anonymat, le fait de poser des questions sur des pratiques jugées sensibles par les répondants (photocopies illégales, travail au noir,...) a pu inciter à ne pas retourner le questionnaire. Ces deux remarques laissent supposer que d'une part les ensembles dont le fonctionnement est peu formalisé, d'autre part ceux qui ont tendance à s'écarter des pratiques légales sont sous-représentés au sein de l'échantillon. De tels biais ne peuvent pas être redressés et ne transparaissent pas dans les tests de significativité. Il est donc essentiel de garder ces éléments à l'esprit à la lecture des résultats et de rester prudent dans leur analyse.

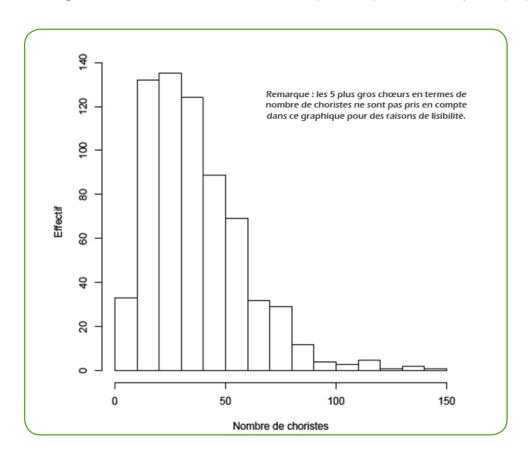
^{1.} Nous entendons par "pratiques informelles" des activités chorales dont l'organisation n'est pas formalisée par un cadre associatif ou par l'intégration à une institution tierce

Présentation générale de la population

Profil des choeurs

Les années de création des chœurs constituent un indicateur pertinent, bien renseigné par les répondants (à 91%). Les deux vagues d'enquête mettent en évidence qu'après le pic atteint dans les années 1990, il y a moins de chœurs créés dans les années 2000, mais les derniers résultats de 2007 modèrent cette "chute des activités chorales" et font référence à un cycle de vie des chœurs dont la durée moyenne commence à être perceptible. Cet indicateur pourra donc être réutilisé dans les prochaines enquêtes pour déterminer la durée de ce cycle.

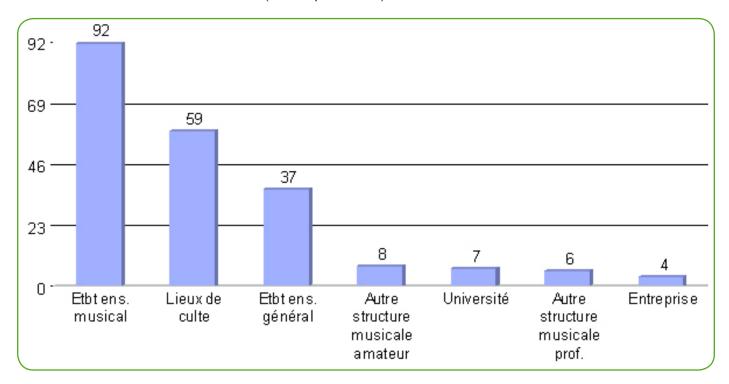
Le nombre moyen de choriste demeure identique à la première enquête (40):



Les répertoires abordés par les chœurs peuvent se rassembler en trois catégories: savant (24% des réponses), populaire (26%) et la plupart qui interprète les deux (50%). En approfondissant la question des répertoires, on constate que cette dichotomie savant/populaire est peu significative pour certains chœurs et que la mixité des deux devient une caractéristique du monde choral, à la différence d'autres pratiques musicales amateurs et professionnelles, souvent plus spécialisées.

La première enquête excluait de son champ d'investigation les chœurs liturgiques, ceux inclus dans les cursus d'enseignement des écoles de musique et conservatoires ainsi que ceux émanant du milieu scolaire. Néanmoins, 46% des réponses indiquaient à ce moment un "rattachement" à une autre structure ou institution, mais cette notion était à prendre au sens large : elle pouvait caractériser un lien privilégié entre une association gérant les activités d'une chorale avec une autre organisation, mais aussi une émanation pure et simple d'une structure organisée. L'enquête de 2007, en ouvrant son champ d'investigation, montre que 37% des chœurs n'ont pas d'identité juridique propre et révèle un pourcentage (45%) de structures rattachées qui dépendent surtout du conservatoire, de la paroisse ou de l'établissement scolaire.

Structures de rattachement (207 répondants)



Plusieurs questions permettent d'approfondir les connaissances sur cette relation particulière au mode d'organisation des choeurs. En voici les résultats:

- Dans 30% des cas, une structure tierce sert de support juridique au chœur, pour tout ou partie de ses activités
- Dans 33% des cas, la finalité du chœur est liée aux objectifs et/ou missions d'une structure tierce
- Dans 35% des cas, l'existence du chœur est conditionnée par celle d'une structure tierce.

La relation entre les chœurs et les structures tierces semble complexe en raison notamment du décalage entre le lien de nécessité (support juridique, condition d'existence) et les objectifs qui peuvent être différents pour le chœur et pour la structure tierce⁵. Pour comprendre le fonctionnement économique du monde choral, il est donc intéressant de retenir une opposition simple de type "chœurs rattachés sans identité juridique contre chœurs autonomes avec identité juridique".

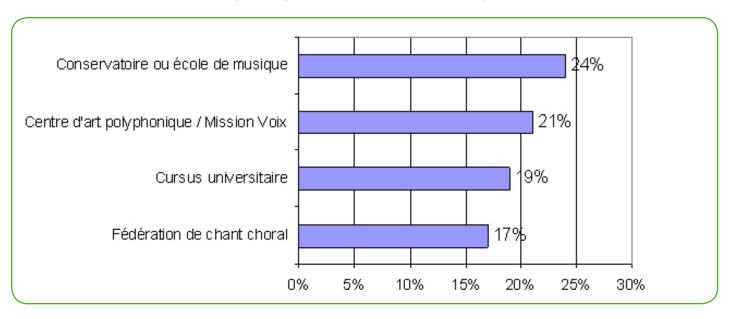
Enfin, l'implantation des chœurs n'a pas été approfondie en raison de l'absence de définition d'une limite démographique entre zone urbaine et zone rurale.

Profil des chefs

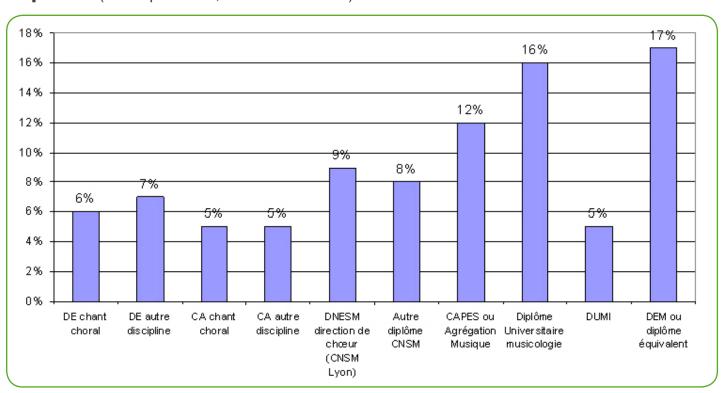
La première vague d'enquête isolait un questionnaire spécialement conçu pour les chefs de chœur. Ici, <u>les destinataires étaient bien les chœurs et non les chefs spécifiquement</u>. Il est donc possible que plusieurs ensembles soient dirigés par la même personne, qui peut être professionnelle. Les indicateurs stables concernent **la formation et les diplômes**. La proportion de chœurs dirigés par des chefs diplômés est plus importante (62%) qu'en 1999-2004 (57%) en raison de la réserve formulée plus haut et des caractéristiques d'âge déjà annoncées par la première vague d'enquête (plus des 3/4 des chefs de moins de 40 ans étaient diplômés et cette proportion chute sensiblement au-delà). Par ailleurs, il faut rappeler l'hypothèse initiale que cette enquête a plutôt été renseignée par les chœurs structurés, sachant (ou voulant) répondre aux questions financières et bénéficiant souvent des compétences d'un chef professionnel.

^{5.} Remarque complémentaire : seulement 5,4% des chœurs autonomes associatifs ont recours à une structure tierce.

Structures de formation (402 répondants, 59% des choeurs)



Diplômes (334 répondants, 49% des choeurs)



Les pourcentages concernant les deux histogrammes ci-dessus sont calculés sur la population totale (681).

Quelle économie?

Guillaume Lurton a déjà abordé la question de l'économie des pratiques chorales⁶ dans son étude à partir des données de 1999-2004. Sa recherche a permis de baliser les principes de fonctionnement économique du monde choral et donne un cadre à la synthèse actuelle. Nous nous intéresserons ici aux besoins matériels des chœurs, à l'analyse de leurs dépenses et recettes avec un focus particulier sur les productions de concerts, ainsi qu'aux caractéristiques qui opposent les chœurs et précisent leur profil économique (typologies). Il est par ailleurs intéressant de recouper certains constats avec d'autres études relatives aux associations culturelles⁷ et aux ensembles musicaux professionnels⁸.

Besoin des choeurs

Les chœurs ont besoin d'espace pour répéter, de partitions pour chanter, des compétences d'un chef et de moments de convivialité pour des raisons diverses (internes au groupes ou externes). Les échanges qui en résultent peuvent recouvrir un caractère non monétaire, soit parce que les choristes et chefs prennent les dépenses engagées à leur charge (ex: partitions, pots...), soit parce qu'une structure tierce met à disposition des moyens techniques et humains (ex: chefs et salle de répétition). Dans ces cas, les dépenses ne sont pas inscrites dans un budget et nous ne notons aucun flux financier. Une majorité relative de chœurs (55%) dispose de ressources monétaires; pour les 45% restants, ce sont les membres qui prennent toutes les dépenses à leur charge dans 38% des cas, et une structure tierce qui met à disposition des moyens dans 62% des cas. Les chœurs répètent très souvent (à 77%) dans une salle mise à disposition gratuitement, ce qui leur évite des charges de location et ce sont les municipalités (à 41%) qui leur en proposent. Pour les **partitions**, 46% des chœurs ont recours à des échanges non monétaires (achat par les choristes, téléchargement gratuit sur Internet, prêt); 52% des chœurs achètent les partitions. Un chœur organise en moyenne 5 événements associatifs par an (hors concert), souvent conviviaux. Ils ne figurent pas dans les budgets et leur financement est assuré par les choristes dans 82% des cas. Ce fonctionnement ne coûte rien au chœur et peut avoir un impact sur l'économie locale (non mesurable); dans 11% des cas seulement ces événements génèrent des recettes.

Dans la majeure partie des chœurs, les chefs:

- Ne sont pas salariés (61% des chœurs ont un chef bénévole)
- Sont salariés par une structure tierce (24%)
- Sont salariés directement par la structure associative gérant le chœur (15%)

Pour rappel, le questionnaire destiné spécialement aux chefs dans la première vague d'enquête faisait apparaître un taux de 38,5% de chefs rémunérés sans savoir par quel employeur. Par ailleurs, seuls 22% des chœurs défraient leur chef.

Pour leur fonctionnement, 40% des chœurs font appel à des **intervenants extérieurs** dont 79% sont rémunérés. Ils sont essentiellement accompagnateurs (21%), professeurs de chant (16%), professeurs de formation musicale (7%). Pour ceux qui sont sollicités uniquement pour les concerts, ils sont rémunérés dans 42% des cas. Contrairement aux interventions extérieures en cours d'année, le principe reste le bénévolat pour les concerts.

Enfin, les **choristes** sont très rarement défrayés (4%), presque jamais rémunérés à ces occasions.

^{6.} Cf. Le monde des pratiques chorales, esquisse d'une topographie, ibid, p. 29-49

^{7.} Cf. <u>Les associations culturelles employeurs en France</u>, Bruno Colin, Gaël Bouron, Opale CNAR-Culture, Paris, étude commanditée par la DDAI du Ministère de la Culture, novembre 2008.

^{8.} Cf. Enquête sur les activités des membres de la FEVIS, Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés, Cabinet Ithaque, mars 2008.

Association de pratique en amateur: la place du bénévolat (Isabelle Renouf, COFAC)

Associations de pratiques amateurs : la place et le poids du bénévolat dans l'animation et l'organisation de ces structures. Comment l'évaluer ? Quelles sont les évolutions en cours ?

Les associations culturelles de pratiques amateurs sont des structures où le bénévolat occupe une place essentielle. Qu'ils participent à la gouvernance des associations ou qu'ils encadrent les amateurs, les bénévoles participent fortement du dynamisme du secteur des pratiques amateurs. C'est pourquoi la COFAC œuvre pour une meilleure reconnaissance et valorisation du bénévolat.

Sur l'ensemble des associations, le poids du bénévolat est considérable. Selon une étude réalisée par Viviane Tchernonog¹, l'engagement bénévole dans les associations concernerait 18 millions de personnes en 2005, soit 1399 heures de bénévolat par an et par association en moyenne, soit 935 400 équivalents temps plein. Le secteur culturel associatif, toujours selon cette étude, qui regroupe 204 800 associations, concentrerait environ 15% du bénévolat total.

La COFAC est un réseau de 30 000 associations de culture et de communication axées sur les pratiques amateurs et composées essentiellement de bénévoles. Une partie des membres de notre réseau est d'ailleurs constituée uniquement d'associations bénévoles non employeuses. La dernière étude réalisée au sein du réseau en 2006² dénombrait 86 500 bénévoles, or le réseau s'est agrandi depuis. C'est pourquoi la COFAC, en partenariat avec le CNAR Culture, engage en 2010 une enquête sur les ressources humaines - bénévoles et salariées - au sein de son réseau. Le bénévolat n'est pas à opposer à l'emploi. Les deux sont complémentaires dans les associations de culture et de communication et une augmentation du nombre de bénévoles dans une association ne constitue pas un frein à l'emploi.

Le bénévolat s'évalue quantitativement, en comptabilisant le nombre de bénévoles, le nombre d'heures de bénévolat, le nombre d'équivalents temps plein qu'elles représentent. Ces données quantitatives permettent de se rendre compte du rôle essentiel des bénévoles dans le développement culturel des territoires et l'animation de la vie culturelle associative. Cette évaluation rend ainsi visible l'étendue réelle de l'activité de l'association. En outre, évaluer de façon comptable le bénévolat permet de démontrer l'apport effectif que fournit l'association par rapport à l'ensemble des aides publiques.

Cependant, on ne peut se contenter d'apporter des chiffres sur le bénévolat. Le bénévolat a un impact sociétal important difficile à quantifier. Dans les associations culturelles, les bénévoles sont à l'origine et porteurs des projets associatif, culturel et politique de l'association. Les bénévoles et les amateurs participent à la valorisation d'une pratique culturelle auprès des adhérents de l'association et auprès de leurs proches. Ils participent au dynamisme d'un groupe et à la convivialité des associations qui en font des lieux de développement du lien social. Le bénévolat témoigne d'un engagement militant et véhicule des valeurs telles que la solidarité et le civisme.

Mais faire vivre une association requiert de plus en plus de compétences. Les bénévoles se heurtent à une plus grande complexité des tâches, comme par exemple le montage des dossiers de demande de subventions. Mobiliser des bénévoles n'est pas chose facile, en particulier sur des postes à responsabilité. Face à ce constat, il semble opportun de mettre en place des temps de formation aux fonctions de bénévole dirigeant.

En outre, l'engagement bénévole et associatif constitue de plus en plus une expérience et une référence dans un parcours de formation et un curriculum vitae. Il peut alors être intéressant de développer des outils de valorisation de l'expérience acquise au travers du bénévolat.

En conclusion il apparaît essentiel dans une société où le bénévolat constitue une richesse et une plus value indiscutable de le reconnaître, le valoriser et de développer des outils d'accompagnement de celui-ci.

^{1.} Tchernonog Viviane, <u>Le paysage associatif français. Mesures et évolutions</u>, 2007, 203p.

^{2.} Étude Belokane, L'impact sur la société des associations culturelles et de communication de la COFAC, 2006.

Analyse des dépenses et des recettes

Plus de la moitié des chœurs (51,7%, soit 352 répondants) déclarent disposer de ressources monétaires, mais seulement 302 d'entre eux ont précisé leur montant annuel de charges et 296 leur montant annuel de produits. Les questions qui demandaient ensuite un approfondissement de la connaissance des postes de charges et de produits n'ont pas toujours été renseignées de manière cohérente par cette sous-population. Il faut donc proposer une lecture pondérée des dépenses et des recettes à travers un **tableau récapitulatif** qui prend en compte:

- Les montants totaux déclarés et cumulés par poste de charges et produits
- Les moyennes et médianes concernant ces postes
- La représentativité de ces chiffres en fonction du nombre de chœurs répondants

Nous distinguons les **charges** de fonctionnement général et celles spécifiquement liées aux productions de **concerts**. Nous avons vu précédemment que le fonctionnement général d'un chœur dépendait beaucoup de l'état des contributions volontaires en nature à valoriser (bénévolat, mises à dispositions, ...) par des structures tierces.

Charges	Nb chœurs concernés	Montants totaux	Moyennes	Minimum	Maximum	Médianes
Location de salles	51	38 036 €	746 €	32 €	7 200 €	390 €
Achat de partitions	345	191 897 €		12 €	7 000 €	338 €
Location de partitions	4	3 950 €		250 €	2 400 €	
Cotisations pour le compte des fédérations	125	38 306 €	306 €	8€	10 000 €	75 €
Vie associative	290	226 402 €				
Rémunération chef salarié par le chœur	75	426 694 €	5 689 €	1 000 €	37 800 €	3 300 €
Rémunération chef salarié par un tiers	21	52 761 €		50 €	5 442 €	
Défraiements chef	121	162 694 €	1 345 €	50 €	12 002 €	1 000 €
Prestations intervenants extérieurs	147	292 100 €	1 987 €	50 €	52 700 €	600 €
One a serie			. =			=
Concerts	253			20 €		744 €
Location salle	160			25 €		
Communication	249			10 €		150 €
Technique	72	64 466 €		20 €		
Frais de personnel	143	887 698 €	6 208 €	30 €		1 100 €
SACEM	248	50 033 €		20 €		100 €
Transport	123	184 897 €	1 503 €	30 €	23 276 €	500 €

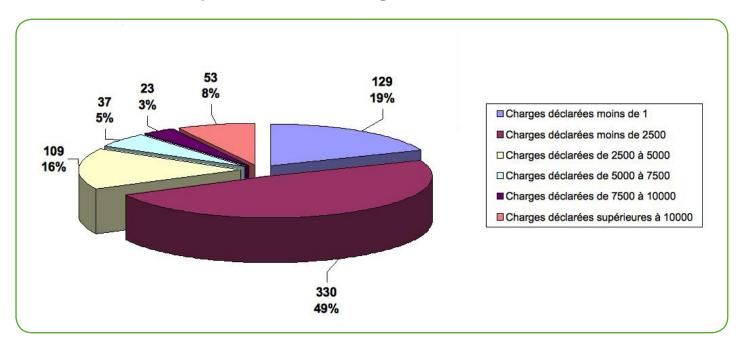
Le tableau ci-dessus ne prend en compte que les charges réelles et non valorisées. Il est utile de rappeler ici la signification d'une **médiane**: par exemple, dans le tableau de charges ci-dessus, sur la ligne "location de salles", le chiffre 390€ signifie que la moitié des chœurs répondants a un budget de location de salles inférieur à 390€, l'autre moitié a un budget supérieur à 390€. Nous constatons aussi que certaines questions budgétaires sont mieux appréhendées que d'autres (achats de partitions, vie associative, concerts…).

Pour les concerts, les principales dépenses demeurent l'emploi (chefs de chœur, choristes, musiciens, régisseurs...) et le transport. La majorité des dépenses effectuées par les chœurs est supposée directement ré-injectée dans l'économie locale. C'est le cas des concerts qui se déroulent 2 fois sur 3 dans la zone géographique où sont implantés les chœurs⁹. Nous constatons ainsi que l'économie induite est spécifique au fonctionnement du monde choral.

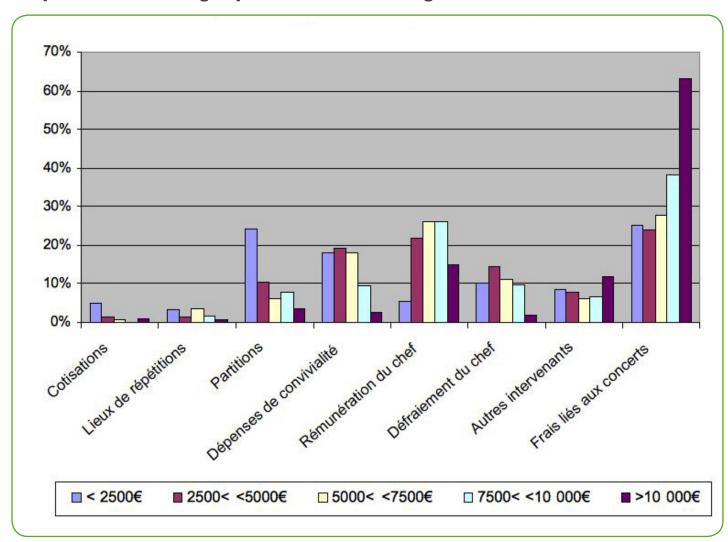
Nous proposons désormais une **autre lecture synthétique des charges** en les classant par tranche pour mieux apprécier certaines particularités économiques (cf. graphiques ci-après). Le camembert du nombre de chœurs par montant de charges déclaré fait bien apparaître que la moitié des répondants déclare moins de 2 500€ de charges annuelles. L'histogramme qui lui succède montre que les chœurs qui disposent d'un petit budget consacrent des moyens à l'achat de partitions, à la convivialité, aux concerts. La rémunération de leur chef est moins récurrente que les chœurs qui déclarent des charges entre 2 500€ et 7 500€. Les chœurs qui disposent d'un gros budget concentrent leurs moyens sur les concerts (63,1%), ce qui dénote un fonctionnement économique basé sur la production professionnelle (masse salariale liée à la création d'un répertoire...).

^{9.} Cf. Une approche des pratiques chorales en France, ibid. p. 39.

Nombre de choeurs par montant de charges déclarées



Répartition des charges par montant des charges déclarées



Concernant les **produits**, les subventions constituent la seconde ressource financière du chœur, après les recettes propres issues de l'organisation des concerts et des cotisations des choristes. Le tableau ci-dessous précise l'origine des ressources propres ainsi que des subventions.

Produits	Nb chœurs concernés	Montants totaux	Moyennes	Minimum	Maximum	Médianes
Cotisations des choristes	479	998 262 €	2 084 €	10 €	45 500 €	1 295 €
Participation des choristes aux frais (formation, évènements)	131	350 542 €	2 676 €	60 €	65 000 €	900 €
Organisation de concert par le chœur lui-même	320	839 391 €	2 623 €	2€	93 000 €	850 €
Organisation de concert dont le chœur n'est pas l'organisateur	113	499 275 €	4 418 €	100€	95 063 €	804 €
Vente enregistrements	70	95 036 €	1 358 €	7 €	18 766 €	
Autres ventes	47	46 063 €	980 €	38 €	10 000 €	400 €
Subventions						
Commune	306	444 560 €	1 453 €			500 €
Communauté de Communes	26	103 524 €	3 982 €		85 000 €	400 €
Département	129	319 024 €	2 473 €	30 €	75 000 €	500 €
Région	27	476 577 €	17 651 €	137 €	288 000 €	2 000 €
DRAC	15	277 060 €	18 471 €	100 €	63 900 €	12 000 €
Autre	51	279 961 €	5 489 €	20 €	100 000 €	400 €
Financements privés (dons, mécenat)	111	205 811 €				
Ligne budg structure rattachée	44	133 873 €	3 043 €			
Autres sources de financement	49	142 193 €	2 902 €	20 €		

Les ressources des chœurs composés de bénévoles comprennent des cotisations et des dons importants, ce qui est moins le cas des chœurs professionnels (qui bénéficient davantage de subventions...).

On constate que seuls 34% des chœurs ne toucheraient pas de subventions. Pour ceux qui en bénéficient, il faut distinguer les aides ponctuelles (21%) de celles attribuées pour le fonctionnement annuel (53%) ainsi que leurs provenances comme indiqué ci-dessus, avec toujours <u>la pondération liée au nombre de répondants</u>.

Les chœurs à petits budgets (0 à 10 000 € - 221 répondants) ont souvent comme partenaires les Communes, Communautés de communes et Départements, les chœurs à gros budgets (à plus de 10 000 €, 82 répondants) les Régions et DRAC.

Voici un tableau qui précise les affectations de crédits publics :

Proportions des choeurs aidés par	Aides moyennes	Médiannes
Les communes: 45%	1 452€	500€
Les départements : 19%	2 473€	500€
Les régions: 4%	17 651€	2 000€
Les DRAC: 1%	18 471€	12 000€

Il faut noter que parmi les répondants, se dégagent trois structures dotées de plus gros budgets que les autres (écoles maîtrisiennes? chœurs professionnels?).

Choeurs amateurs, choeurs professionnels, deux mondes cloisonnés? (Sébastien Daucé, FEVIS)

Chœurs amateurs et chœurs professionnels, deux mondes cloisonnés ? Comment décrire la zone frontière ? Quelles passerelles ? Quelles interactions ?

Cette contribution vise à apporter des éléments de comparaison entre la population des chœurs amateurs sondés pour cette étude et celle des chœurs professionnels adhérant à la FEVIS. Ces chœurs se présentent sous deux types:

- Les ensembles vocaux professionnels indépendants (Accentus, Les Éléments, Les solistes de Lyon-Bernard-Tétu, etc)
- Les chœurs fondés par une collectivité territoriale, ayant le même fonctionnement que les précédents : chanteurs indépendants recrutés à la production (Arsys Bourgogne par ex.).

En revanche, ne sont pas considérés comme chœurs:

- Les ensembles vocaux à petit effectif (musique médiévale notamment)
- Les chœurs amateurs créés autour d'ensembles professionnels adhérents (*Chœur du Concert de l'Hostel-Dieu, Chœurs de Lyon, Archipels*), ni les chœurs réunis de façon occasionnelle
- Les chœurs et orchestres : Pygmalion, Les Arts florissants, les Concerts spirituel, etc.

La musique vocale pure représente 11% des concerts donnés par les 95 ensembles de la FEVIS. Les 12 chœurs adhérents affichent des indicateurs proches de la population globale des adhérents, bien que guatre ensembles tirent les chiffrent vers le haut:

- Une moyenne de 35 concerts (32,7 pour tous)
- Un budget médian à 361 K€ (342 K€ pour tous)
- Légèrement plus structurés administrativement, en moyenne, ils investissent néanmoins 69,5% de leur budget dans la production (contre 71% pour tous). Cette structuration peut s'expliquer par le fait que plusieurs chœurs professionnels adhérents gèrent également un chœur amateur.
- Légèrement plus subventionnés en moyenne, ils dégagent néanmoins 55% de recettes propres (60% pour tous).
- Les chœurs génèrent un gros volume d'emploi artistique : 16 000 heures d'emploi intermittent en moyenne (contre 9 970 pour tous), lié par nature à leurs effectifs.
- L'Etat, via les DRAC, est le premier financeur des ensembles FEVIS.

Les critères d'attribution des aides varient selon le profil des financeurs et les politiques locales. Sont néanmoins évalués de façon récurrente: le projet artistique, la diffusion, l'emploi, la gestion de la structure, et les activités pédagogiques ou de sensibilisation.

Si de nombreux chœurs professionnels voient l'intérêt de travailler avec des choeurs amateurs, intérêt souvent relayé par les collectivités qui les financent, on observe aujourd'hui une imperméabilisation de ces deux mondes. En effet, depuis plusieurs mois, les réglementations en vigueur rendent périlleuses les collaborations entre ensembles professionnels et amateurs.

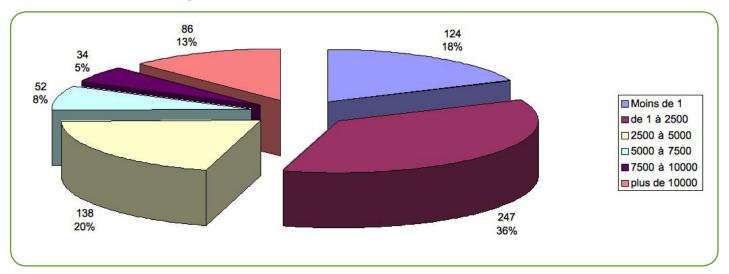
Cette polarisation vers deux modèles va probablement au détriment de la qualité artistique générale. Les chœurs amateurs ont intérêt à se rapprocher des ensembles professionnels pour bénéficier de leur savoir-faire et de leur exigence, qu'il s'agisse de perspectives de recrutement, du travail personnel ou collectif ou encore de la possibilité de faire des concerts plus remarqués. Toutes ces qualités existent évidemment déjà chez la plupart des ensembles amateurs, mais la fréquentation rapprochée et assidue, voire la collaboration avec des structures professionnelles est une source de dynamisme et d'émulation.

Par ailleurs, les ensembles professionnels sont de plus en plus incités à un fonctionnement standardisé à la production. Or le fonctionnement par répétitions régulières et sur le long terme des ensembles amateurs peut être profitable: a fortiori quand le répertoire est complexe, que le chef travaille en profondeur sur l'identité sonore, et que l'équipe est, par nature, mobile. Or ce fonctionnement est intenable économiquement dans les ensembles professionnels. Enfin, les **cotisations** des choristes à la structure gérant le chœur sont importantes et quasi incontournables (70% des cas). Leur montant ne dépend pas de celui des subventions perçues (aucune corrélation constatée) et se distingue des coûts d'inscriptions autres relatifs à des journées de formations ponctuelles ou des contributions à des événements exceptionnels.

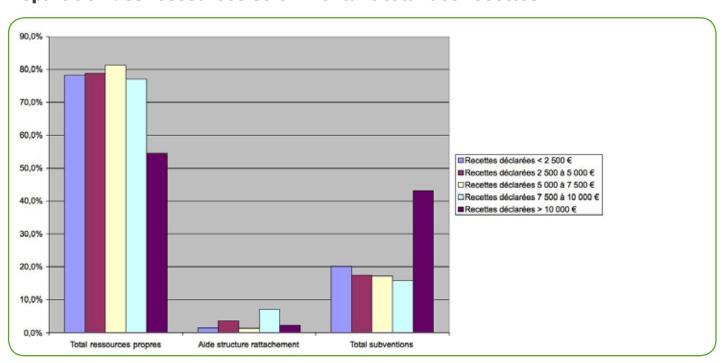
Les **autres sources de financement** du chœur proviennent des dons et du mécénat. Ce qui permet de générer de nouvelles ressources propres variables : cérémonies à l'église, lotos, ventes de CD et de calendriers, etc. Pour les recettes issues des concerts, la question de la catégorie de licence d'entrepreneur du spectacle aurait été pertinente à formuler. L'auto-production reste le modèle dominant a priori.

Nous reprenons ci-après la même lecture synthétique que celle des charges évoquée plus haut.

Nombre de choeurs par montant de recettes déclarées

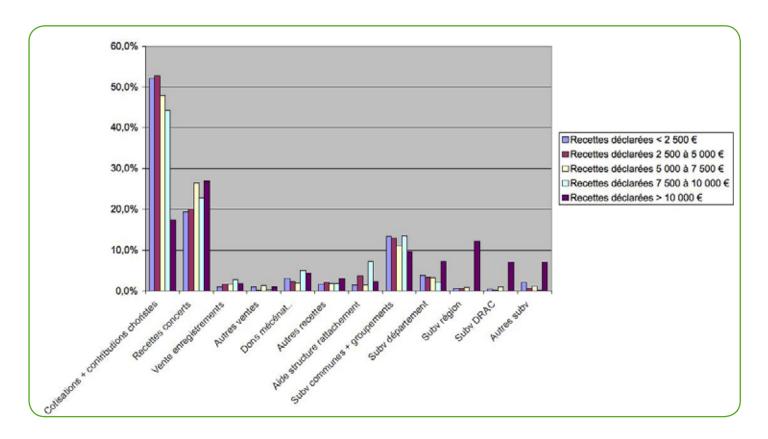


Répartition des ressources selon montant total des recettes



La répartition proposée par l'histogramme ci-dessus montre que les subventions concernent davantage les chœurs qui disposent d'un gros budget. Le détail de cette répartition montre que ces derniers bénéficient de soutiens publics provenant des régions et des DRAC et de peu de cotisations, à l'opposé des chœurs qui disposent d'un petit budget.

Répartition des recettes selon montant total des recettes



Indicateurs de l'évolution des activités chorales (Yves Menut, ORACLIM)

Quels types d'objectifs et d'indicateurs autres qu'économiques peuvent intéresser les responsables de politiques publiques aux pratiques artistiques collectives?

Prenons les objectifs de l'Agenda 21 pour la culture : "La culture se trouve aujourd'hui au centre des stratégies urbaines aussi bien en raison de sa vocation essentielle visant à **promouvoir les droits** de l'homme, à modeler la société de la connaissance et à améliorer la qualité de vie de tous, que de par sa contribution à la création d'emploi, à la régénération urbaine ou à l'inclusion sociale¹"

L'élaboration d'indicateurs culturels peine toujours et les indicateurs sociaux restent encore la référence. "Le retour d'une interrogation critique sur la croissance économique et son assimilation abusive au bien-être collectif constitue l'un des moteurs du renouveau actuel des indicateurs sociaux² (...). Une limite de la représentation économique du bien-être provient du fait qu'elle reste centrée sur l'individu et qu'elle ne prend pas en compte les aspects collectifs et systémiques du développement social, à commencer par la culture au sens large du terme. (...)."

La notion de "capital social" comble un vide dans la théorie sociale. Dépassant le point de vue des individus, elle prend en compte le fait que la richesse sociale réside également dans la densité et la qualité de leurs relations. (...). Sa valeur sociale déborde largement son utilité économique. Ce concept présente l'intérêt de se prêter assez facilement à la mesure.

Un indicateur social doit avoir comme qualités: univocité (aucune ambiguïté sur la nature du phénomène qu'il reflète) - représentativité (il peut valablement résumer par un seul chiffre un vaste ensemble de phénomènes) - clarté normative (les variations peuvent être affectées d'une valeur univoque) - fiabilité, régularité (les informations doivent être fournies régulièrement, au moyen d'enquêtes fiables) - comparabilité dans le temps et/ou dans l'espace.

^{1.} Déclaration finale du congrès fondateur de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Paris mai 2004 traitant de l'Agenda 21 pour la culture

^{2.} Bernard Perret. Indicateurs sociaux. État des lieux et perspectives in Les papiers du Clerc. N° 2002 – 01

^{3. &}quot;Le Capital social fait référence à des caractéristiques de l'organisation sociale telles que les réseaux, les normes et la confiance sociale, qui facilitent la coordination et la coopération en vue d'un bénéfice mutuel". R. Putnam, Bowling alone: America's declining Social Capital, The Journal of Democracy, january 1995.

Faisons preuve de créativité et cherchons à définir quels indicateurs, satisfaisant à ces critères pourraient correspondre à des objectifs de l'activité d'un chœur (objectifs individuels mis à part) ainsi qu'à deux des objectifs précités de l'Agenda 21 pour la culture:

- Un chœur pourrait avoir pour objectif interne de développer chez ses membres le bien-être physique (équilibre, respiration, posture), intellectuel (ouverture d'esprit, plaisir artistique) ou moral (relations sociales, valorisation). Cet objectif pourrait répondre à une politique publique visant à améliorer la qualité de vie de tous. Un comparatif entre l'espérance de vie des choristes et des personnes sans expérience de pratique de chœur pourrait en être l'indicateur, évidemment non mesurable chœur par chœur mais qui pourrait faire l'objet d'une enquête nationale sur échantillon représentatif et avec une méthodologie permettant d'écarter les autres facteurs potentiels de longévité.
- Un chœur pourrait avoir pour objectif externe de contribuer à l'animation du territoire.

Pour répondre aux mêmes objectifs de politique publique, l'amélioration de la qualité de vie de tous se mesurerait au travers:

- Du nombre d'interventions hors des lieux "culturels" spécialisés: école, maison de retraite, espaces publics et patrimoniaux
- De la quantification du public touché en concert
- Des conventions établies avec des lieux culturels pour favoriser l'accès de ces lieux aux membres

Et la contribution à l'inclusion sociale se mesurerait au travers :

- Des caractéristiques de mixité: sociale, religieuse, générationnelle...
- De l'intégration de personnes handicapées, de nouveaux arrivants sur le territoire
- De participations à des manifestations de jumelages, de solidarité (humanitaires...)
- D'échanges avec d'autres groupes culturels (diversité)

Les indicateurs potentiels sont ici plus faciles à pointer, chœur par chœur. Des compilations sont envisageables. Les objectifs ne sont toutefois pas spécifiques à la pratique chorale.

Typologies et oppositions

L'analyse des dépenses et recettes met en évidence des oppositions entre chœurs présentant des profils différents, voire divergents. Nous retenons ici trois oppositions à valider:

- Les chœurs bénéficiant de ressources importantes contre ceux disposant de peu de ressources (critère: budget déclaré)
- Les chœurs "autonomes" contre les chœurs rattachés
- Les chœurs "anciens", créés jusqu'à la fin des années 1970, contre les chœurs "récents", créés à partir des années 1980 jusqu'à la fin des années 2000.

La première opposition présente le plus d'inégalités car il y a un effet d'entraînement des ressources (subventions surtout) pour les chœurs qui disposent d'un gros budget. À l'inverse, un grand nombre de chorales qui disposent d'un petit budget bénéficie de peu de revenus financiers et dépend essentiellement des échanges non monétaires réalisés. **Autrement dit 80% de la population sondée reçoit 7% de la totalité des subventions accordées**. Cette opposition liée aux budgets des chœurs demeure la plus pertinente et par extension¹⁰, on constate que les formations avec des budgets importants sont dirigées par des chefs professionnels, diplômés, qui abordent un répertoire savant, voire spécialisé. A contrario, les structures qui disposent d'un budget limité fonctionnent sur le bénévolat, sans chef diplômé, et interprètent un répertoire plus populaire.

Étant donné les différents types de rattachement (ex : paroisse et école de musique), la deuxième opposition sert moins l'analyse. On constate toutefois que les chefs salariés par une structure tierce sont plus diplômés que ceux qui sont bénévoles dans des associations autonomes, exception faite des bénévoles enseignants de l'Éducation nationale (CAPES, Agrégation).

^{10.} Guillaume Lurton utilise l'analyse multiple des correspondances qui permet de représenter sur un graphe en deux dimensions les principales données structurant une population.

Enfin, la troisième opposition nous apprend que le bénévolat des chefs fait place progressivement à partir des années 2000 à la rémunération des chefs par une structure tierce, et par le chœur associatif dans une moindre mesure. On peut noter une tendance qui a modifié progressivement le statut du chef, l'a "professionnalisé".

Les formes économiques du chant choral (Guillaume Lurton, CSO-CNRS)

Quelques clefs de lecture socio-économiques

Le fonctionnement des mondes artistiques amateurs ne repose pas exclusivement sur des mécanismes économiques de nature monétaire et marchande. L'un des objectifs de cette enquête était précisément d'éclairer les formes d'économie non-monétaires et non-marchandes au sein du monde choral.

L'historien de l'économie Karl Polanyi propose une typologie des formes économiques organisée autour de trois pôles: la réciprocité, la redistribution et l'échange marchand. Cette typologie est efficace pour organiser la diversité de l'économie chorale.

La réciprocité est une forme économique reposant sur des échanges de dons. Une part importante de l'économie chorale relève de ce régime de fonctionnement, ne serait-ce qu'à travers le don de temps bénévole qui est la base de l'engagement amateur. La pratique du don dans l'économie chorale va cependant bien au-delà. Il est courant que les membres d'un chœur fournissent euxmêmes les moyens de faire fonctionner le collectif (achat de partition, de costumes de scène, ...). Si l'enquête permet d'illustrer ceci ponctuellement, le caractère informel des organisations reposant sur la réciprocité rend difficile de cerner cette forme d'économie par le biais d'une étude par questionnaire. La logique du don est plus facile à cerner lorsqu'elle s'exprime sous forme d'engagement monétaire. Elle prend alors la forme particulière de la cotisation associative dont l'enquête montre le caractère fondamental dans le financement du monde choral.

La notion de redistribution désigne des situations dans lesquelles les ressources économiques sont centralisées et redistribuées par une institution investie d'une autorité. Le cas de figure le plus évident est ici la distribution de subventions par les administrations publiques. L'enquête permet de documenter précisément l'ampleur et les formes de ce phénomène. Mais il ne faut pas non plus négliger les formes de redistributions en nature. La mise à disposition de locaux de répétition constitue la forme de subvention en nature la plus répandue. Enfin, les chœurs rattachés (chœurs de conservatoires, de collège...) constituent une forme de redistribution particulière dans laquelle toute l'existence du chœur repose sur sa prise en charge matérielle par une institution porteuse. L'enquête montre très clairement la spécificité de ce cas de figure qui constitue un modèle à part au sein du monde choral.

La mobilisation de formes économiques marchandes enfin est évidemment présente au sein du monde choral amateur. En ce qui concerne la question de l'engagement des individus, le recours au marché se traduit par l'introduction d'une rémunération pour certains acteurs. L'enquête permet en particulier d'analyser les conditions de professionnalisation de l'encadrement des chœurs amateurs.

Quel gisement d'emplois?

Dans le contexte actuel de crise économique, et face aux mutations des politiques publiques relatives indirectement au développement de la pratique amateur¹¹, la question de l'emploi est légitime et offre une lecture transversale de l'économie des chœurs.

Quels emplois? Quelles rémunérations? Quels financements?

Nous avons vu plus haut que la **qualification des chefs** s'était renforcée entre 1999-2004 et 2007-2008 et que désormais une majorité d'entre eux était formée, surtout par les conservatoires de musique (24%) puis les Missions Voix (21%) puis l'Université (19%) et les fédérations (17%). On constate cependant que 41% de la population n'ont pas suivi une formation à la direction de chœur. C'est la formation, et a fortiori les diplômes, qui permettent de prétendre à une rémunération pour le chef, surtout lorsqu'il est payé par une structure tierce (5 fois plus de chance d'être payé). La **rémunération** moyenne mensuelle approche les 300€, 48% des chœurs qui ont répondu (75) déclarent un montant annuel brut entre 2 000€ et 4 000€, ce qui représente une rémunération faible au regard des pratiques d'encadrement professionnalisées. Il n'y a donc pas de correspondance entre le niveau de qualification, qui a évolué, et le montant de la rémunération qui demeure bas. Les données collectées indiquent aussi que ni la formation du chef, ni ses diplômes ne sont déclencheurs de subventions ou de ressources propres plus importantes.

Les modes de rémunération sont le salariat direct par le chœur (15%) et seulement 12% des chœurs ont un chef sous contrat (CDD ou CDI). Le bulletin de salaire associatif reste en vigueur une fois sur deux et le recours aux guichets est moindre (chèque emploi associatif, guichet unique du spectacle occasionnel) quoique nouveau¹². L'ouverture de cette enquête aux chœurs rattachés permet de mentionner l'importance de la mise à disposition de chefs salariés (24%), notamment de la part des établissements d'enseignement musical. Quand ces structures tierces re-facturent une prestation de direction chorale à une association gérant un chœur, le montant moyen facturé à l'année avoisine 2 700€ quand le chef est formé et 1 716€ quand il ne l'est pas. Enfin le remboursement des frais engagés par l'encadrant est plus important quand ce dernier n'a pas suivi de formation spécifique (1 612€ par an en moyenne).

Un chœur paye plus aisément des **intervenants extérieurs** que son propre chef, directement ou indirectement par une structure de rattachement (48% des cas). De plus, 61% des chœurs ont des collaborations avec d'autres ensembles, majoritairement vocaux. 20% de ces collaborations s'opèrent avec des ensembles professionnels et 10% des collaborations font l'objet d'une transaction financière.

Enfin, vis-à-vis des **subventions publiques**, il apparaît que les aides ponctuelles déclenchent le plus souvent des sollicitations d'intervenants extérieurs, alors que les aides au fonctionnement, provenant essentiellement des départements, communes et communautés de communes, consolident la permanence d'un chef de chœur salarié directement par le chœur. Mais il ne faut pas en déduire une règle puisque les structures ayant déclaré des ressources monétaires ont un chef de chœur bénévole dans 67% des cas. Ceux qui ne bénéficient d'aucune subvention ont aussi - plus logiquement - un encadrant non rémunéré (57% des cas) ou salarié par un tiers (36% des cas).

Par ailleurs, un chœur qui dispose d'une subvention a 1,25 fois plus de chance de collaborer avec un ensemble professionnel et ce ratio passe à 1,75 lorsqu'il bénéficie d'aides ponctuelles. Les DRAC soutiennent essentiellement les ensembles qui salarient directement ou indirectement leur chef de chœur alors que les autres collectivités ne retiennent pas ce critère a priori. Les pays ou communautés de communes s'appuient sur des structures tierces pour mutualiser le personnel et

^{11.} Cf. Réforme des collectivités locales (question des compétences à départager), de l'enseignement supérieur et spécialisé (question des compétences à acquérir et de l'insertion professionnelle)...

^{12.} Il faudrait analyser le recours aux guichets dans les années futures étant donné leur mise en place récente (10 ans environ).

le rémunérer. Les financements accordés par les Conseils régionaux et DRAC génèrent le plus souvent des collaborations avec des intervenants extérieurs. Les régions favorisent plus particulièrement le travail des chœurs avec d'autres ensembles, on pense ici à des rassemblements de chorales pour des événements de type journées de rencontres, d'échanges de répertoires, concours,

Les **ressources monétaires** en général favorisent le défraiement des chefs, mais n'ont pas une conséquence immédiate sur des actions autres que le concert. La préparation du chœur est donc sensiblement moins "encadrée" par des professionnels que le concert lui-même. Le salariat et le remboursement des frais concernant directement les chefs sont en partie financés par les **cotisations** mais nous ne connaissons pas les capacités d'autofinancement des associations gestionnaires. Nous savons par contre que les adhésions individuelles n'ont pas d'impact sur les collaborations avec des ensembles professionnels. Les **recettes de concerts** permettent souvent de couvrir les frais de rémunération et de déplacement des solistes et musiciens accompagnateurs professionnels dans le cadre d'une auto-production qui demeure le mode de diffusion le plus fréquent (soit avec une billetterie, soit avec des dons "au chapeau").

Enfin, cette enquête démontre bien le poids de l'économie non monétaire pour le fonctionnement des chœurs mais ne permet pas de préciser les contributions volontaires des membres des bureaux associatifs en charge de la gestion de la structure. Ceci a bien été démontré par les études d'Opale qui mentionnaient que le bénévolat représente 20% du volume de travail total¹³ pour l'ensemble des associations culturelles employeuses.

Caractéristiques territoriales¹⁴

En reprenant les typologies et oppositions relevées plus haut, on constate que les chœurs implantés en zone rurale sont plus souvent dirigés par des chefs bénévoles à la différence des chœurs urbains qui bénéficient de détachements de chefs par une structure tierce. On peut expliquer ce constat par la place qu'occupent les conservatoires et écoles de musique qui développent la pratique vocale en amateur (pour adultes hors cursus notamment). Le milieu rural semble aussi démuni pour intéresser et rémunérer des intervenants extérieurs mais les subventions au fonctionnement de montants relativement modestes sont plus récurrentes qu'en milieu urbain où les aides ponctuelles sont plus fréquentes. On peut en déduire que les chœurs sont moins facilement identifiés dans les grandes villes et que le moyen le plus efficace pour obtenir des aides financières consiste à présenter des projets spécifiques, avec des collaborations plus marquées avec des intervenants extérieurs, voire des ensembles professionnels.

Le rattachement des chœurs aux lieux de culte est plus perceptible en zone rurale (la moitié des rattachements paroissiaux), les chorales de lycées sont plus souvent implantées dans les agglomérations de 100 000 à 500 000 habitants.

^{13.} Cf. <u>Vers une meilleure connaissance des associations culturelles employeurs, rapport d'enquête</u>, Bruno Colin, Gaël Bouron, Opale CNAR-Culture, Paris, étude commanditée par la DDAI du Ministère de la Culture, septembre 2008, pp.31-33.

^{14.} Cf. Annexes reprenant les tris à plat et certains tris croisés relatifs aux typologies énoncées plus haut dans le site de la Plate-forme interrégionale www.pfi-culture.org pour approfondir le sujet.

Ensembles vocaux et instrumentaux: points communs (Sylvain Marchal, FSMA et Philippe Tormen, CMF)

Fonctionnement économique des ensembles amateurs instrumentaux et vocaux : points communs, similitudes, différences ? Pour quelles raisons ?

L'analyse de cette étude et sa mise en perspective avec des données connues concernant le monde amateur de la pratique instrumentale collective (orchestres d'harmonies, fanfares et batteries-fanfares, ensembles instrumentaux divers...) nous amène à préciser qu'un certain nombre d'éléments sont de l'ordre du subjectif et de l'appréciation personnelle. La pratique instrumentale amateur collective n'a, en effet, pas fait l'objet d'une étude similaire à celle effectuée sur les chœurs.

Aussi, nous souhaitons simplement soulever un certain nombre d'interrogations et de problématiques qui nous semblent pertinentes, tout en suggérant des pistes d'approfondissement et de comparaison.

Deux champs économiques ne sont pas ou peu mentionnés:

- L'aspect investissement
- La part consacrée à la formation des encadrants est peu lisible. Faut-il en déduire qu'elle n'a pas été listée ou qu'elle est plus simplement très faible?

Il a également été difficile de mettre en perspective les produits et les charges, en l'absence de budgets globaux. Dans les deux domaines (chœurs – orchestres), le bénévolat semble rester un facteur très important et essentiel à la vie des ensembles. Pour abonder la démarche initiée par la COFAC (voir p.10 contribution de la COFAC), l'analyse de l'importance réelle du bénévolat semble indispensable, de façon à valoriser celui-ci et à le mettre en perspective avec des possibilités d'emploi (notamment les équivalents temps pleins). Il serait également intéressant d'évaluer les aides sous forme de services : mise à disposition de personnels, de locaux... Au regard de ce qui est accordé à la pratique instrumentale, la part des subventions locales allouée aux chœurs semble relativement faible.

Ce qui amène les questions suivantes:

- Existe-t-il un dialogue suffisant avec les collectivités?
- L'habitude de monter des projets en commun est elle fréquente dans le fonctionnement des chœurs?
- Par conséquent le partenariat est-il une pratique structurée?
- Les chœurs sont-ils réellement bien implantés localement, et reconnus comme des acteurs culturels forts des territoires?
- Les politiques de communication et de relation avec l'extérieur sont-elles efficaces?

Se posent à notre sens encore deux questions fondamentales :

- La guestion de l'emploi se limite-t-elle aux chefs et intervenants artistiques?
- Quels sont les besoins en formation non musicale (côté associatif, juridique, financier, communication...)?

Ce qui amène à se poser la question de pistes à explorer en termes de réseaux, de médiation et de mutualisation: le fait de penser ces actions de manière plus globale (tous acteurs confondus dans la même démarche) permettra t'il de générer de nouvelles possibilités de métier et d'emploi (tout en répondant aux besoins – plus ou moins bien exprimés - du milieu)? Si l'on compare, à effectifs équivalents, des ensembles instrumentaux et vocaux, on s'aperçoit vite que les orchestres ont des budgets globaux plus importants (les frais aussi étant plus importants: partitions, instruments...), qu'ils ont plus d'aides publiques que les chœurs et font plus souvent appel aux fonds privés (mécénat, espaces publicitaires...). Leurs membres participent moins financièrement à la vie de l'association et, par ailleurs, ils utilisent plus fréquemment des services professionnels non musicaux: communication, restauration, locations diverses...

Il conviendrait aussi de regarder de plus près la question du rattachement des ensembles aux établissements. En dehors du coté "pratique" et de la réponse à une problématique précise de ce genre de situation, se pose, en arrière-plan, la question du milieu associatif, voire même de l'autonomie, de l'indépendance de ce milieu par rapport aux différentes strates publiques.

Voici, en quelques lignes, un certain nombre d'observations et d'interrogations issues du comparatif succinct entre chœurs et ensembles instrumentaux. Bien entendu, ce comparatif mériterait d'être approfondi, sur le plan économique bien sûr, mais aussi, pour lui donner plus de poids, sur un plan sociologique et territorial.

Quand les choeurs font palpiter la vie artistique

Par Gérard Authelain

Il n'est pas anodin que cette étude sur l'économie des chœurs paraisse à une époque où différentes instances s'interrogent sur les mutations que connaît l'avenir et l'organisation des pratiques culturelles. Qu'il s'agisse de l'ensemble des collectivités territoriales, des structures de diffusion, des multiples organismes associatifs, de la très diverse profession des artistes, sans oublier ceux que l'on range sous les étiquettes imprécises d'usagers, de public, de futurs praticiens, tous reconnaissent que nous sommes à une période où l'on a besoin de faire preuve de discernement.

Les bases sur lesquelles s'est construite la vie culturelle française des 30 dernières années sont devenues de moins en moins modélisantes pour l'avenir: les conséquences de la décentralisation ou les soubresauts de la crise économique n'en sont pas les seuls motifs. Il est donc utile de se doter, pour faire face de façon lucide aux changements dont on ne peut encore prévoir tous les contours, d'avoir des éléments précis sur les grands courants culturels et artistiques qui demeurent au cœur des choix d'une population nombreuse, variée, couvrant toutes les générations.

La pratique des chœurs demeure plus vive que jamais, ce qui est immanquablement un signe qu'une attention particulière doit leur être portée. Comme il est rappelé en introduction, les deux études précédemment publiées sous le patronage des Missions Voix invitaient à aller plus loin en abordant les conditions de fonctionnement de ces chœurs et l'impact de leur activité sur le plan économique.

Le présent rapport est un élément dont on voit clairement la pertinence dans les analyses concernant la pratique amateur, et notamment la pratique musicale qui a la particularité de réunir la collaboration des amateurs, des bénévoles et des professionnels. Les contributions données en annexe sont autant de portes ouvertes pour prolonger la réflexion et faire de ce document non pas le constat d'une situation comme pourrait l'être un état des lieux, mais bien un point de départ pour envisager ce qui surgit à travers ces chœurs multiformes, et notamment à travers leur implantation rurale ou urbaine, les répertoires abordés, les attentes de leurs membres, celles des chefs de chœurs, les liens avec les structures d'enseignement de la musique, etc.

Ce dossier est présenté sous le titre: "L'économie des chœurs". La dernière contribution rappelle utilement que ce terme ne couvre pas seulement les aspects budgétaires, mais concerne également ce qu'on pourrait ranger sous le terme "capital social". Yves Menut introduit de façon pertinente une question à approfondir sur la notion de bien-être collectif (notion dans laquelle pourrait se retrouver un grand nombre de choristes). Il redit que la richesse sociale réside également dans la densité et la qualité des relations qui unit les membres participant volontairement à une activité culturelle.

Tout n'est pas mesurable. Il est d'autant plus nécessaire de ne pas se laisser conduire dans des situations dont on ne percevrait plus les objectifs, les chances, et pour lesquelles on perdrait jusqu'à l'envie de se battre. L'histoire nous a appris que la clairvoyance est bonne conseillère en matière de prévoyance de l'avenir. Merci à tous ceux qui ont été les artisans de ce dossier et nous donnent ainsi quelques repères pour nous aider à distinguer comment aider à préparer des lendemains dont tous les chœurs espèrent qu'ils puissent chanter toujours mieux.

Comité de pilotage

Conception de l'enquête, traitement et analyse des données

- Isabelle Humbert, Mission Voix Alsace
- Tristan Krenc, INECC Mission Voix Lorraine
- Guillaume Lurton, Centre de Sociologie des Organisations CNRS

Rédacteur

• Frédéric Domenge, Pôle voix régional de Franche-Comté

Mise en page

• Emilie-Charlotte Manceau, Mission Voix Alsace

Membres du groupe de travail

- Olivier Dubois, Domaine Musiques
- Denis Haberkorn, Mission Voix Alsace
- Céline Morel, CEPRAVOI
- Karine Nowak, Culture O Centre
- Florent Stroesser Institut Français pour l'Art Choral

Coordinateur

• Stéphane Grosclaude

Contributeurs

- Sébastien Daucé, Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux (FEVIS)
- Sylvain Marchal, Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA)
- Yves Menut, Observatoire Régional des Arts et de la Culture en Limousin (ORACLIM)
- Isabelle Renouf, Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (COFAC)
- Philippe Tormen, Confédération Musicale de France (CMF)



Plate-forme Interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel

C/O NACRe

28 rue Émile Decorps - 69 100 VILLEURBANNE

tel: 06 73 73 84 53 contact@pfi-culture.org www.pfi-culture.org

Président : Gérard Authelain

Coordinateur: Stéphane Grosclaude



La Plate-forme interrégionale bénéficie du soutien du Ministère de la Culture et de la Communication Elle bénéficie également du soutien des collectivités territoriales liées à chacun de ses membres

